

jusqu'à six heures ce soir, à s'ajourner pour une heure et à reprendre la séance à sept heures. Pendant ce temps, la Chambre des communes étudiera le projet de loi visant à mettre fin à la grève des cheminots.

Vu l'importance de la question et le nombre de personnes impliquées, et étant donné qu'on n'a pas encore lu le projet de loi pour la deuxième fois, je suis porté à croire que le Sénat devrait songer à s'ajourner maintenant à loisir jusqu'à neuf heures ce soir.

Il se peut même que le timbre tarde un peu à se faire entendre; peut-être pourrions-nous voir alors où en sont les choses; comme il ne serait guère utile de nous réunir à huit heures, j'opterais pour neuf heures.

L'honorable M. Brooks: Quelles mesures faudrait-il prendre? Si je comprends bien, la Chambre est saisie d'un projet d'amendement, et si le bill subit la deuxième lecture, il faudra l'étudier article par article en comité plénier, ce qui exigera sûrement beaucoup de temps. Je crois que le leader a fait une excellente suggestion en proposant que le Sénat se réunisse à neuf heures.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Il me déplaît de rappeler inutilement les honorables sénateurs pour neuf heures ce soir, mais je crois que nous devrions être disponibles en cas de besoin.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Le Sénat reprend sa séance à 9 h. 30 du soir.

L'honorable John J. Connolly: Honorables sénateurs, comme vous le savez, l'autre endroit se prononcera bientôt sur la deuxième lecture du bill. On prévoit ensuite que la Chambre se forme en comité pour l'étude du projet de loi article par article. Sauf erreur, il est un peu tôt maintenant pour prendre

ma fameuse boule de cristal. Avec votre consentement, je proposerais donc que nous nous ajournions jusqu'à 11 heures ce soir. Si l'on n'espère pas alors recevoir le projet de loi, nous devrions peut-être nous ajourner jusqu'à demain matin, mais attendons à 11 heures pour en décider.

Je propose donc que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à 11 heures ce soir.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

Le Sénat reprend sa séance à 11 heures du soir.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, aux dernières nouvelles, le travail en comité à l'autre endroit avance à pas de tortue. Peut-être le rythme s'accélénera-t-il, mais, même là, nous recevrons la mesure à une heure très tardive. Nous sommes réunis et il nous est impossible de procéder. Puisqu'il se peut encore que le projet de loi soit adopté ce soir à la Chambre des communes ou que la Chambre siège tôt demain, je propose que nous nous réunissions à 11 heures demain matin avec l'espoir de pouvoir étudier la mesure à ce moment-là.

Je ne puis vous donner l'assurance que nous pourrons étudier le bill à l'heure escomptée. Nous déciderons alors quand reprendre notre séance.

L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, je propose, de l'assentiment du Sénat, qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui, le Sénat s'ajourne jusqu'au jeudi 1^{er} septembre 1966, à 11 heures du matin.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à 11 heures demain matin.

FIN DU VOLUME I